N°. LXXII.

JOURNAL GÉNÉRAL

DE LA COUR ET DE LA VILLE,

Contenant tout ce qui est décidé à l'Assemblée Nationale, à l'Hôtel-de-Ville de Paris, dans les Districts, & les Nouvelles authentiques de la Province, ainsi que des Anecdotes intéressantes.

Du Dimanche 29 Novembre 1789.

Bal Aristocrate où l'on voit danser Archevêques, Evêques & Grands-Vicaires, vêtus en petits Maîtres des plus recherchés.

Religieux Augustin qui abat d'un coup de sabre la tête d'un Grenadier Allemand. — Nouvelles atrocités commises par les féroces Impériaux. — Epouvantable carnage à Anvers.

Suite de la Lettre adressée à M. le Comte de Mirabeau, relativement à la Caisse d'Escompte.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Séance du 28 Novembre.

Rapport de l'état des besoins du Trésor Royal pour le reste de cette année.—Diverses Motions & amendemens sur cet objet. — Proposition qui tend à faire ressusciter le Clergé, mal accueillie, &c.

Après la lecture accoutumée du Procès-verbal de la précédente Séance, on a fait celle

des Adresses des Villes & Communes, qui, en dépit de l'Aristocratie, ne cessent point d'adhérer aux Décrets de l'Assemblée Nationales.—M. Anson est ensuite monté à la Tribune; il a fait le rapport de l'état détaillé des besoins du Trésor Royal, pour le reste de cette année; état que l'Assemblée avoit demandé au premier Ministre des Finances, par un Décret du 21 de ce mois. Il en résulte que la recette des deux derniers mois de 1789 monte à quarante millions quinze mille livres, & la dépense à cent trente millions quatre-vingt mille livres; le déficit est par conséquent de quatre-vingt-dix millions soixante cinq mille livres.

Après la lecture de l'état dont nous venons de donner le résultat, M. Fréteau a demandé s'il étoit signé. Il l'étoit effectivement, mais seulement par M. Dufresne, Directeur du Trésor Royal; sur quoi il a été observé que M. Dufresne n'étoit qu'un Administrateur subordonné que la Nation ne connoissoit pas. L'on a en conséquence réclamé la signature du premier Ministre des Finances, ou de M. le Contrôleur-Général, si c'étoit celui-ci qui se trouvoit chef en cette partie, sauf à lui son recours contre M. Dufresne son inférieur. M. Fréteau a proposé de décréter qu'il seroit donné communication à l'Assemblée des états de dépense, depuis le premier Mai, signés du premier Ministre, ou d'un autre ordonnateur en chef.—Cette Motion a été adoptée, de même que l'amendement ci-après, proposé par M. Camus. —

Que les états authentiques demandés par M. Fréteau, ainsi que les pieces justificatives, notamment les registres qui constatent la conversion des pensions en *bons* pour être fournis au Trésor Royal dans des emprunts, ou de toute autre maniere, soient remis au Comité des Finances, pour y être communiquées à chacun des Membres de l'Assemblée qui voudra les voir, auquel effet un Commis s'y trouvera tous les jours pour donner cette communication. » — M. l'Abbé Gouttes a appuyé l'amendement de M. Camus. — M. Malhouet a proposé l'amendement suivant : » Qu'on fasse imprimer tous les Etats demandés par MM. Fréteau & Camus, & qu'une section du Comité des Finances soit occupée de la recherche de tous les abus en Finances, pour en rendre compte à l'Assemblée. » — Cet amendement a été adopté, & le tout a été renvoyé au Comité des Finances, pour le présenter ensuite rédigé en un seul Décret. — M. Cazalès a combattu ensuite le Plan de Banque de M. Necker. Mais il a fini par une proposition qui tendoit à ressusciter le Clergé, ce qui a été mal accueilli. — La discussion sur ce Plan de Banque sera continuée vendredi prochain.

Premiere suite des Articles du Plan d'Organisation des Municipalités, décrété le 26 Novembre.

Art. XVII. Les conditions d'éligibilité pour les Administrations Municipales, seront les

mêmes que pour les Adminiſtrations de Département ou de Diſtrict. Cependant le Pere & le Fils, le beau-Pere & le Gendre, les deux Freres, l'Oncle & le Neveu, ne pourront être en même-temps Membres de l'Adminiſtration Municipale. — Art. XVIII. Les Membres des Corps Municipaux des Villes, Bourgs, Paroiſſes ou Communautés, ſeront en nombre de trois, y compris le Maire, lorſque la population ſera au-deſſous de cinq cents ames ; de ſix, y compris le Maire, depuis cinq cents juſqu'à trois mille Habitans ; de neuf depuis trois mille juſqu'à dix mille ; de douze depuis dix mille juſqu'à vingt-cinq mille ; de quinze depuis vingt-cinq mille juſqu'à cinquante mille ; de dix-huit depuis cinquante mille juſqu'à cent mille ; de vingt-un au-deſſus de cent mille. Quant à la Ville de Paris, à cauſe de ſon immenſe population, elle ſera gouvernée par un Réglement fait par l'Aſſemblée Nationale, ſur les mêmes baſes & d'après les mêmes principes que toutes les autres Municipalités du Royaume. — Art. XIX. Chaque Corps Municipal, composé de plus de trois Membres, aura un Conſeil & un Bureau. Ce Bureau, qui ſera chargé de tous les ſoins de l'exécution, & borné à la ſimple régie, ſera formé de la moitié des Membres du Corps Municipal, y compris le Maire, qui en ſera toujours partie. Mais lorſqu'il n'y aura que trois Membres, le Maire ſeul ſera chargé de l'exécution.

(*La ſuite demain.*)

HOTEL-DE-VILLE DE PARIS.

Mercredi dernier, à midi, le Tribunal de Police Citoyenne, composé de notables Adjoints, librement élus par les Districts, a été installé à l'Hôtel-de-Ville. Il y tiendra ses Séances les Mercredi & Samedi à la même heure.

DISTRICTS.

Le District de l'Abbaye Saint-Germain-des-Prés, toujours occupé de ce qui peut, de plus en plus, consolider la force publique, demande que tous les Districts soient fournis des armes & munitions suffisantes pour tous les Citoyens d'un chacun des soixante arrondissemens de la Capitale, & que chacun soit muni de deux pieces de canon au moins.

CHATEAU DES TUILERIES.

On assure que, vendredi dernier, la Municipalité de Paris a offert au Roi une Compagnie de Grenadiers; compagnie composée des principaux Bourgeois de la Ville, laquelle monteroit toujours la Garde auprès de Sa Majesté : nous ignorons si le Roi a accepté ou non l'offre gracieuse de la Municipalité.

Le même jour, à la Garde montante, dix Canoniers se sont présentés aux Tuileries,

demandant du Service dans la Garde Nationale; mais, sans aucun égard à leur demande, on les a refusé tout net. Nous avons tant de Volontaires, que nous pouvons nous passer des Déserteurs.

VARIÉTÉS.

» Les Impériaux ont commis des atrocités
» dans le Brabant. Ils ont fait mourir une
» jeune fille sous les verges. Ils ont brûlé vif
» un enfant, & ils ont tout pillé. Les horreurs
» & les cruautés exercées par le Duc d'Albe,
» ne sont rien en comparaison de celles du
» Général d'Alton. Cependant l'insurrection
» est générale, & telle qu'il nous paroît diffi-
» cile à l'Empereur de la réprimer. Le fana-
» tisme s'en mêle. C'est un Récollet qui a
» donné le moyen de faire mettre bas les
» armes aux Impériaux dans la ville de Gand,
» en menaçant d'incendier les Casernes. Un
» Augustin a emporté d'un coup de sabre la
» tête d'un grenadier. — *Du* 22. Le sang
» ruisselle dans Anvers. La citadelle a tiré sur
» la Ville à boulets rouges; plusieurs quartiers
» sont incendiés. Les Impériaux se rendent à
» discrétion. Le Comte d'Arberg est blessé
» dangereusement. » *Chron. de Paris.*

Suite de la Lettre sur la Caisse d'Escompte, adressée à M. le Comte de Mirabeau,

1°. Elle auroit dû payer trente millions avec

l'argent qu'elle avoit en caisse ; — 2°. & les autres 86 millions, à mesure de l'échéance des Lettres-de-change, qu'elle tenoit dans son porte-feuille. Enfin comme aucune de ces Lettres ne devoit pas avoir plus de quatre-vingt dix jours de cours, il est clair que si les Administrateurs eussent fait ce qu'ils devoient faire, il y a près de quatorze mois que tout seroit payé, & les Lettres de surséance n'auroient pas existé. Or, puisque ce qui se passe aujourd'hui prouve invinciblement que cette administration n'a pas fait ce qu'elle auroit du faire, veuillez examiner avec moi, M. le Comte, ce qu'elle a fait. — *Selon ses partisans*, elle a escompté, pour *le bien du commerce*, de nouvelles Lettres-de-Change. Mais je dis moi qu'elle les a escomptées avec le *bien du Commerce ;* puisque ne payant pas ses billets à présentation, elle prenoit évidemment dans la poche de l'un pour mettre dans celle de l'autre. Et en agissant ainsi, elle achevoit de ruiner le pauvre pour donner au riche. En effet, M. le Comte, il est clair que si un chef de manufacture ne pouvoit recevoir de la Caisse d'Escompte l'argent qu'elle lui devoit, & qui étoit nécessaire au paiement de ses ouvriers, parce qu'il plaisoit aux Administrateurs d'escompter de nouvelles Lettres-de-Change, c'étoit bien aux dépens des Commerçans qu'elles étoient escomptées.

La suite demain.

On a donné vendredi soir, dans une *maison Aristocrate du haut parage*, un très-beau con-

cert, suivi d'un souper splendide & d'un bal magnifique. On assure que parmi les acteurs qui brilloient dans cette orgie, on remarquoit avec plaisir un Archevêque, un Evêque & un Grand-Vicaire. Ces trois Messieurs étoient en habits de couleur, bourse à cheveux, l'épée au côté; enfin on peut dire qu'ils étoient mis en petits-maîtres très-élégans. Ils ont chanté les plus jolis petits airs de nos modernes Opéras Comiques, soupé comme des Chanoines, & dansé comme des marionnettes. Deux Dames, dont l'une est la mere de l'autre, & avec lesquelles M. l'Archevêque & M. l'Evêque sont, depuis assez long-temps, de la meilleure intelligence possible, sur-tout lorsqu'il s'agit de danse, assistoient aussi à cette fête.

AVIS.

MM. les Abonnés du 30 Novembre, pour un mois, sont priés de faire renouveller d'ici au premier Décembre.

CE JOURNAL paroît tous les matins. Le prix de l'abonnement, depuis le premier Novembre, est de 3 liv. par mois pour Paris, & de 3 liv. 15 s. pour la Province, franc de port. Le Bureau est établi chez MM. Brune & Gautier, *rue Percée Saint-André-des-Arcs, N°. 21. On recevra les Lettres & Avis, ainsi que les Anecdotes authentiques, Livres nouveaux & Estampes qu'on desirera faire connoître; mais il faudra affranchir les Lettres & Paquets.*

De l'Imprimerie de la Veuve HERISSANT, rue N. D.